Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le 30/10/2026
ID : 049-200082584-20261014-DEL_5_1-DE

COMMUNE DE Saint-Léger-de-Linières

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-LÉGER-DE-LINIÈRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N°2026-5-1

Séance du 14 octobre 2026

Le quatorze octobre deux mille vingt-six, à vingt heures et trente minutes, s'est réuni à la mairie principale de Saint-Léger-de-Linières, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de Madame Laurence DUPUIS, Vice-présidente.

Étaient présents : BARRÉ Marielle, BAUDOIN Sandrine, BEAUMONT Françoise, BESSONNEAU Laurence, BOURGUILLEAU Benoit, DUPUIS Laurence, HUMEAU Amandine, LE GALL Isabelle, MALHAIRE Marie, NORMAND Lydie, PATEAU Pascale, ROCHEREAU Marie-Noëlle, TROUSSIER Françoise, VIOLET Fabien
Représentés ayant donné pouvoir : BOUTILLIER Emmanuel, Franck POQUIN
Absente excusée : GASCOIN Marie-Annick
Secrétaire de séance : BAUDOIN Sandrine

Date de la convocation : 05/10/2026	Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 14	Votants : 16

DELIBERATION N°2026-5-1 CONVENTION PARTENARIALE RELATIVE À L'AIDE ALIMENTAIRE D'URGENCE DISPENSÉE PAR L'ASSOCIATION « ACCUEIL EN LINIÈRES »

Rapporteur : Laurence DUPUIS, Vice-présidente du CCAS

EXPOSÉ

Cet été, l'association Accueil en Linières (qui gère la halte d'urgence installée au sein de l'ancien presbytère de Saint-Léger-des Bois) a découvert, lors d'une commande auprès de la Banque alimentaire, qu'elle n'avait pas renouvelé dans les temps son habilitation à distribuer des denrées alimentaires, habilitation spécifique délivrée par la DREETS (Direction régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités).
L'association a alors sollicité une dérogation mais celle-ci n'a pu être accordée.
La nouvelle campagne pour renouveler cette habitation n'ouvre qu'en ce mois d'octobre 2026 pour une validation au plus tard en avril 2027.
L'association se voyant obligée de fermer la halte d'urgence jusqu'à nouvel ordre, le Maire a interpelé en urgence le Préfet en lui exposant plusieurs solutions.

Le Préfet a donné son accord pour l'une d'entre elles : l'association peut passer temporairement par le CCAS, lui-même conventionné avec la Banque alimentaire et habilité à assurer une distribution alimentaire, jusqu'à l'obtention de l'habilitation par l'association en 2027.

A ce titre, le CCAS de Saint-Léger-de-Linières et l'association Accueil en Linières doivent signer une convention pour définir le cadre de ce partenariat.
Les membres du Conseil d'administration ont été sondés le 28 août 2026 par mail afin d'obtenir un accord de principe pour signer la convention par anticipation afin de ne pas interrompre l'activité de l'association. Les membres ont majoritairement donné leur accord (13/17 votants).
Il s'agit donc de valider définitivement la signature de la convention annexée.

Le conseil d'administration est invité à délibérer.

Laurence BESSONNEAU et Marie-Noëlle ROCHEREAU s'abstiennent en raison de leur appartenance et rôle au sein de l'association.

Mise en ligne le : 30/10/2026 11:30 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Léger-de-Linières
https://www.saint-leger-de-linieres.fr/documents_administratifs/85306

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le 30/10/2026
ID : 049-200082584-20261014-DEL_5_1-DE

DÉLIBÉRÉ

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la signature de cette convention relative à l'aide alimentaire d'urgence dispensée par Accueil en Linières et l'intervention temporaire du CCAS dans cette mission.

Le secrétaire de séance,
Sandrine BAUDOIN

La Vice-présidente,
Laurence DUPUIS

CCAS de Saint-Léger-de-Linières
49170

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, dans un délai de 2 mois. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens (www.telerecours.fr).

Mise en ligne le : 30/10/2026 11:30 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Léger-de-Linières
https://www.saint-leger-de-linieres.fr/documents_administratifs/85306